

Décision

Générale

colonial

Décision n° 651 du 1er juin 1961 :

n° 651

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1961

Date de publication
1 juin 1961

Date du numéro
31 mai 1961

TEXTE INTÉGRAL

Il est alloué à M. Hetier Güilbert, ingénieur de 1er classe des travaux météorologiques, une indemnité spéciale de sécurité aérienne d'un montant annuel de 65.000 francs. Cette indemnité qui n'est pas soumise à retenue pour pension sera payée mensuellement en francs métropolitains et indexée selon les règles de conversion et de correction applicables aux traitements de base pendant la période de liquidation. L'indernnité ci-dessus n'est dûe que pour le temps de présenee effective en Côte Française des Somalis.